

Appel à projets « Prix de l'Innovation sociale » - Règlement

Prix de l'Innovation sociale

Le Prix de l'Innovation sociale vise à soutenir des actions innovantes qui constituent une avancée significative ou une rupture dans le quotidien des personnes atteintes de maladies rares et leurs familles. Il doit contribuer à rompre l'isolement, favoriser le lien social, l'insertion professionnelle ou aider au développement de l'éducation thérapeutique du patient.

Le projet retenu bénéficie d'un soutien financier de la Fondation de **20 000 euros**.

Critères de recevabilité

Les projets doivent être présentés par une structure justifiant de son existence en France métropolitaine.

Ils doivent concerner **exclusivement des maladies rares**, telles que définies par l'OMS et recensées dans l'annuaire [Orphanet](#) et s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- Contribuer à rompre l'isolement,
- Favoriser le lien social et/ou l'insertion professionnelle,
- Aider au développement de l'éducation thérapeutique du patient, isolé par la maladie.

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués par la Fondation sur les critères suivants :

- **L'innovation** : le projet doit apporter une réponse innovante à un besoin non satisfait
- **L'ouverture** : le projet doit avoir une capacité de modélisation pour un transfert d'expertise et d'expérience à d'autres catégories de personnes ou de pathologies
- **La faisabilité** : le projet doit avoir fait l'objet d'une étude approfondie quant à sa faisabilité technique et doit justifier d'un modèle économique viable
- **L'évaluation** : le porteur de projet devra préciser les modalités d'évaluation prévue à partir d'objectifs clairement définis
- **La mise en oeuvre** : elle devra avoir lieu dans les 18 mois suivant la remise du Prix.

Modalités de sélection

Le dépôt des dossiers se fait uniquement sur le site, en cliquant sur [ce lien](#) au plus tard pour le **6 octobre 2019 à minuit**.

Une première sélection sera faite par un jury composé de représentants issus du monde associatif des maladies rares, et de représentants de Groupama.

La sélection finale sera faite lors du Conseil d'administration de fin d'année et les résultats seront communiqués courant décembre.

La remise officielle du Prix de l'Innovation sociale aura lieu lors de la cérémonie annuelle de la Fondation Groupama, le **20 février 2020**.

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez envoyer un courriel à la Fondation Groupama à info@fondation-groupama.com